



La ministre de la Culture,

## Françoise Nyssen, ministre de la Culture, charge Bernard Faivre d'Arcier, d'une mission de lancement des « Capitales françaises de la Culture »

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, salue le lancement à Avignon, en partenariat avec France urbaine, des Capitales françaises de la Culture qui distingueront tous les trois ans l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville et mettront en valeur le rôle des collectivités locales dans le domaine artistique et la coopération culturelle internationale.

Ce projet ambitieux, porté par le ministère de la Culture et son partenaire France urbaine, s'inspire du succès croissant du dispositif porté par la Commission européenne, les Capitales Européennes de la Culture qui depuis 1985, remportent un véritable succès artistique, culturel et touristique pour les villes françaises qui ont accueilli cet événement au cours des dernières décennies : Lille en 2004 et Marseille en 2013. Les villes pourront désormais solliciter le titre de Capitale française de la Culture, qui sera attribué tous les trois ans sur la base de projets célébrant l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville et de mettre en valeur le rôle des collectivités locales dans le domaine artistique et la coopération culturelle internationale. Il reçoit l'appui de l'association d'élus France urbaine.

Pour engager cette démarche, Françoise Nyssen, ministre de la Culture a confié une mission à Bernard Faivre d'Arcier, ancien directeur du festival d'Avignon, afin de définir la procédure et les critères de sélection des villes et la constitution d'un jury indépendant chargé d'attribuer le 1<sup>er</sup> titre de Capitale française de la Culture pour la première édition prévue en 2021.

Ce projet répond à trois principes essentiels de la politique de la ministre de la Culture : le soutien à la création, la transmission artistique et culturelle ainsi que la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires. Il contribue à l'attractivité touristique des territoires et à la revitalisation des villes moyennes et grandes par la culture en partenariat avec les autres collectivités. L'innovation artistique, la création, les nouvelles actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle et le rayonnement international seront les principaux critères de sélection.

Les villes candidates devront également s'inscrire dans une démarche solidaire en prenant en compte les habitants et territoires les plus éloignés de l'offre culturelle qu'il s'agisse des quartiers politiques de la Ville, ou encore de zones rurales ou périurbaines autour de la ville.

La durabilité et la pérennité des projets est un facteur crucial : les projets ne doivent pas être événementiels mais se poursuivre au-delà de l'année visée, toucher toutes les générations, mobiliser les habitants et les visiteurs et impliquer les artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire.

**Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

**Contact presse France urbaine**

Jilliane POLLAK  
06 40 86 45 38  
[j.pollak@franceurbaine.org](mailto:j.pollak@franceurbaine.org)